

QUI EST Mr LEMER?

La presse régionale a prétendu il y a quelque temps répondre à cette question en nous apprenant qu'il s'agissait d'un patron «*jeune et dynamique*» qui avait sous sa direction une entreprise de Nantes spécialisée depuis de très nombreuses années dans la coulée du plomb sous toutes ses formes.

Ce patron «*jeune et dynamique*» avait su reconvertir les activités de son entreprise qui se trouvait en tête en France, et, même sur le plan international, pour la fabrication d'ensembles importants concernant la protection contre la radio-activité.

Ah! qu'en termes galants ces choses là sont dites.

Monsieur LEMER serait, en quelque sorte, un bienfaiteur de l'humanité.

Voyons ce qu'il en est réellement.

Le principal client, donc la source quasi-unique de la prospérité de M. LEMER, est le commissariat à l'énergie atomique, autrement dit, la *Force de Frappe* de mon général contre laquelle nous avons, effectivement grand besoin d'être protégés.

Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que cette clientèle, elle aussi très spécialisée, suffit à expliquer la présence de M. LEMER sur une liste U.N.R. aux dernières élections municipales.

Non, le gaullisme pur et désintéressé de M. LEMER ne saurait être mis en doute.

Nous n'en voulons pour preuve que la façon dont ce patron «*jeune et dynamique*» traite son personnel.

Nous sommes en pleine «*association capital-travail*» qu'on en juge!

Précisons tout d'abord, à l'intention des ouvriers et techniciens, qui seraient désireux de trouver une embauche aux Etablissements LEMER qu'ils doivent d'abord répondre à une exigence : NE PAS ETRE SYNDICALISTES... ou, en tout cas, ne pas être connu comme tel de la direction de l'entreprise!

Le chef du personnel (cousin du patron - ne faut-il pas mieux s'arranger en famille) se vante, à qui veut l'entendre, que l'entreprise LEMER ne tolérera ni syndicats, ni délégués du personnel, ni Comité d'hygiène et de sécurité.

En dépit de toutes les précautions prises (la police est décidément bien mal faite!) il est arrivé que, malgré tout, quelques syndicalistes se soient infiltrés dans l'entreprise.

La réaction ne s'est pas faite attendre. Démasqués, les «*coupables*» ont été licenciés sous divers prétextes. Autant d'affaires que le conseil des prud'hommes a eu et aura à juger!

Mais il y a plus grave, certains ouvriers ont osé, débrayer à l'appel des syndicats.

Alors, aux grands maux les grands remèdes.

Convoqués au rapport, ils se sont vus infliger un beau discours: «*La maison LEMER est une grande famille dont je suis le père (sic) ... Je ne veux pas entendre parler de manifestations*».

Tel quel! Voilà un père de famille qui a, au moins, le sens de l'autorité.

Mais ce n'est pas tout... Malgré les pressions, menaces, licenciements, une liste de candidats délégués du personnel, a, néanmoins, été constituée, notifiée au patron, communiquée à l'Inspection du Travail.

Résultat: les candidats, immédiatement, convoqués à la direction se sont entendu signifier qu'ils devaient renoncer à leur candidature sinon,

- 1- 6 monteurs, sous contrat de 3 mois, seraient immédiatement licenciés,
- 2- 15 autres monteurs seraient également débauchés,
- 3- Les horaires de travail seraient immédiatement réduits,
- 4- Une prime en vigueur dans l'entreprise serait purement et simplement supprimée,

Enfin la direction ayant licencié un chaudronnier sous un motif futile acceptait de surseoir au licenciement à condition que les délégués renoncent.

Et voilà!

Mais M. LEMER, en bon père de famille, accepte quand même la présence de délégués dans son entreprise... A condition qu'il les choisisse lui-même!

Dans la mesure où les candidats acceptent, alors tout peut s'arranger dans la meilleure des *République nouvelle*.

Les salaires seront augmentés de 1%.

Un million sera versé à la caisse d'entr'aide.

Voilà «*l'association capital-travail*» pratiquée par un homme du régime.

République Nouvelle... Ordre nouveau... Jusqu'où ira-t-on?

Alexandre HÉBERT.
